

Editorial

Bernard Cauville, un Accompagnateur Exemplaire

Bernard quitte le Niger définitivement dans un mois. Il a été l'artisan dynamique de l'installation du Secrétariat Commun initiée en mars 2011 ainsi que le superviseur de la mise en œuvre des actions et instruments de communication approuvés par le cadre de concertation des PTF sur la décentralisation et le développement local qui a vu le jour en 2004. C'est au cours d'une réunion de coordination que la proposition de Bernard concernant la création d'un organe de liaison, la lettre des partenaires, fut entérinée. La première édition date de novembre 2008.

Bernard en a été le concepteur et l'infatigable animateur avec à côtés, Nathalie Joskin et Jérôme Guyon pour la sortie des six premiers numéros, puis avec la précieuse collaboration de Camille Lejean, avant de poursuivre avec l'équipe actuelle dont nous avons l'honneur et le plaisir de faire partie.

Sa courtoisie, sa disponibilité, sa rigueur dans le travail et son dévouement à la cause du Niger, notamment des plus vulnérables, font de lui un homme aux qualités humaines et professionnelles reconnues de tous.

Bernard part en léguant au Secrétariat Commun une feuille de route bien remplie.

Il laisse des PTF résolument engagés à accompagner le Niger dans la consolidation de son développement ainsi que des amis, collègues et collaborateurs qui ont beaucoup appris de lui.

Tous lui disent simplement merci et lui souhaitent pleine de réussite dans les nouvelles tâches qu'il aura à assumer.

Même basé loin de nous, ses conseils et suggestions seront toujours les bienvenus.

Au revoir Bernard et bon vent.

Et bienvenu à Thierry DIEULEVEUX qui le remplace.



La rédaction

Interview de M. Guimba DAOURE, Directeur de l'encadrement fiscal des CT à la direction générale des Impôts, sur le livre II du Code Général des Impôts récemment adopté qui porte sur la fiscalité des régions et des communes

Le 1^{er} juin 2012, le Code Général des Impôts a été adopté par l'Assemblée Nationale. Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes du Livre II de ce code, qui porte sur la fiscalité des Régions et des Communes ? Effectivement l'Assemblée Nationale a adopté le Code Général des Impôts à la date sus-indiquée, et le Livre II dudit code est consacré aux impôts et taxes des Collectivités Territoriales. Ce Livre II est subdivisé en trois (3) parties : la partie I concerne la présentation des impôts et taxes des Communes et des Régions ; la partie II traite spécifiquement des impôts et taxes des Communes et enfin la partie III est consacrée aux impôts et taxes des Régions.

Globalement, qu'est-ce qui change par rapport aux dispositions antérieures ?

Au titre des innovations apportées aux textes jusque-là en vigueur, il y a lieu de retenir notamment :
La prise en compte de la Région en tant que Collectivité Territoriale, dans l'affectation des recettes générées par un certain nombre d'impôts et taxes ;
Le rehaussement au profit des Collectivités Territoriales de la quote-part de la Taxe Immobilière qui passe de 20 à 50 % ;
L'affectation intégrale aux budgets des Communes des recettes provenant de la Taxe de Publicité Commerciale Extérieure, de la Taxe perçue sur les Moulins à Grains, et de la Taxe sur l'Exploitation des Vidéo-Cassettes ;
La rétrocession au profit des Collectivités Territoriales de 20 %



des droits d'enregistrement perçus lors de l'enregistrement des actes de cession d'immeubles non bâtis au cours de la première formalité ;
La suppression des Centimes Additionnels liés aux contributions des Patentes et Licences ;
L'affectation au profit des Collectivités Territoriales de 15 % des recettes pétrolières, dans les conditions définies par le Code pétrolier.

En quoi l'adoption de ce code et sa mise en application pourraient améliorer la mobilisation des ressources des Collectivités ?

L'adoption du Code Général des Impôts, présente un intérêt majeur pour la mobilisation des ressources financières des collectivités territoriales, au double point de vue technique et financier.

Au plan technique, ce code offre la possibilité aux usagers des services fiscaux, au nombre desquels figurent les collectivités territoriales, de trouver dans un document unique, l'ensemble des impôts et taxes en vigueur au Niger. Donc, il assure une certaine transparence dans la gestion de ces impôts, avec pour finalité l'accroissement de leur rendement.

Sur le plan financier, la rétrocession d'impôts et taxes supplémentaires, et la hausse de la quote-part de certains

impôts et taxes d'Etat rétrocédés aux collectivités territoriales, auront pour conséquence, l'accroissement des ressources financières tirées de la fiscalité au profit de ces dernières.

Le code est-il d'application immédiate ? Quelles sont les étapes de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ?

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi n° 2012-37 du 20 juin 2012, portant Code Général des Impôts, ce dernier entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013. Bien sûr, il convient de préciser que jusqu'au 31 décembre 2012, les anciennes dispositions relatives aux impôts et taxes des communes continuent à s'appliquer.

En matière d'accompagnement des Régions et Communes à l'application des nouvelles dispositions, quels sont les aspects qui devront faire l'objet d'un suivi spécifique ou de mesures de renforcement des capacités ?

Avec la communalisation intégrale, le Niger a vu la création de plusieurs Collectivités Territoriales, dont beaucoup ne disposent pas de compétences humaines en matière fiscale. Pour pallier cette lacune, un véritable programme de sensibilisation et de formation à l'endroit du personnel des Collectivités Territoriales s'impose. A ce titre, des missions de sensibilisation à l'endroit des Collectivités Territoriales, seront effectuées dans les prochains jours, à l'intérieur du pays.

Votre mot de la fin

De notre point de vue, l'encadrement fiscal des Collectivités Territoriales est un grand chantier. Par conséquent, sa mise en œuvre nécessite l'intervention de plusieurs acteurs aux côtés de notre Direction. Parmi ces acteurs, on peut notamment citer les services compétents du Ministère chargé de l'Intérieur intervenant dans le processus de la décentralisation et les Collectivités Territoriales elles-mêmes. Ces dernières devront mener un véritable travail de sensibilisation à l'endroit de leurs administrés, en vue de cultiver chez eux, l'esprit du civisme fiscal, condition nécessaire pour une mobilisation optimum des ressources financières tirées de la fiscalité.

SOMMAIRE

■ ACTUALITÉ	P2
■ COOPÉRATION AVEC LE NIGER	P3
■ NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES	P3
■ EN BREF	P3
■ TRIBUNE DES RÉGIONS ET DES COMMUNES	P4
■ OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT	P4
■ LIENS UTILES & AGENDA	P4



Plan Stratégique de l'AMN pour la période 2012-2017

L'AMN est la structure faitière des 255 communes que compte le Niger. Elle a pour mission « la Promotion d'un développement local durable par le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et opérationnelles des municipalités du Niger ».

Avec l'arrivée à terme de son Plan Stratégique 2006-2009 et l'élection des nouveaux responsables de l'Association en Septembre 2011, l'AMN a recruté 2 consultants avec l'appui financier du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance (PABEG) pour l'élaboration de son Plan Stratégique 2012-2017. La conduite du processus a été placée sous la supervision d'un comité de pilotage composé des membres du Bureau Exécutif National, du personnel du Secrétariat Permanent de l'AMN, des représentants des ministères et institutions en charge de la décentralisation et du développement local, et des représentants des PTF.

Le lancement de l'étude a eu lieu à Niamey en mars 2012, en présence des représentants des ministères et

Signature de deux FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire)

la France accorde plus d'un milliard de FCFA à la modernisation de l'Etat, à la décentralisation et à la Jeunesse nigérienne



Le Ministre des Affaires étrangères de la Coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'étranger par intérim, Marou Amadou et l'ambassadeur de France au Niger, Christophe Bouchard, ont procédé, vendredi 14 septembre 2012 à Niamey, à la signature de deux FSP, sous forme de subvention, d'un montant global de 1 311 914 000 de francs CFA (soit 2 millions d'euros). La première convention de financement est destinée à la mise en œuvre du Programme de Modernisation de l'Etat et Décentralisation, d'un montant de 655 957 000 FCFA pour une durée de 36 mois. La subvention vise à améliorer l'efficacité des institutions publiques et administratives au niveau local, leur légitimité, leur capacité à délivrer des services de qualité aux citoyens et ainsi créer un environnement sécuritaire plus favorable.

La deuxième convention a également porté sur un montant de 655 957 000 FCFA. Ces ressources serviront à la mise en œuvre du projet d'appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse. D'une durée d'exécution de 36 mois, ce projet va amorcer "un maillage territorial des centres de jeunes", c'est à dire rendre opérationnel les centres de jeunes existants. Le projet a des implications dans les secteurs de la culture, de l'éducation et du développement local/décentralisation.

institutions en charge de la décentralisation et du développement local et de PTF, à qui le Président de l'AMN a réitéré ses sincères remerciements pour leurs appuis techniques et financiers constants à l'Association avant de les inviter à accompagner l'AMN dans l'élaboration et la mise en œuvre de son document de référence. Le Plan Stratégique fait la synthèse des activités à réaliser, en matière d'élaboration des projets de développement institutionnel, organisationnel et technique et de programmation, pour les prochaines années.

Un diagnostic organisationnel a d'abord été réalisé pour déterminer les forces et les faiblesses de l'AMN (une sorte de bilan de la mise en œuvre du premier Plan Stratégique). De 2006 à 2011, les principales actions menées par l'AMN se rapportent à la formation des élus locaux et des agents municipaux, aux rencontres d'échanges d'expériences avec les Associations des Pouvoirs Locaux (APL) de la sous régions, aux actions de plaidoyer et de concertation au niveau national, sous régional et international, à la coopération décentralisée, à la création et l'équipement d'un centre de documentation sur la décentralisation et le développement local (CEDOC), à l'organisation des journées des communes du Niger, etc... Selon l'analyse diagnostique, ces actions ont été possibles grâce à l'engagement des membres et à la mobilisation des ressources et surtout aux bonnes relations de partenariat entre l'AMN, l'Etat et les PTF. Par ailleurs, le diagnostic

révèle que beaucoup d'efforts restent à faire par l'AMN en matière de consolidation de partenariats, de mobilisation des ressources internes, de bonne gouvernance administrative, d'offre de services à ses membres, si elle veut jouer efficacement son rôle d'accompagnement et de renforcement des capacités des autorités communales dans l'exercice de leur mission.

Résultat d'un processus participatif étalé sur 5 mois, le Plan Stratégique 2012-2017 de l'AMN a été élaboré sur la base des différents enseignements et de l'analyse de l'environnement externe, notamment au plan national, sous régional, régional et international. Il s'organise autour de 3 axes stratégiques :

Axe n°1 : Renforcement de la gouvernance structurelle, administrative, financière et fonctionnelle de l'AMN.

Axe n° 2 : Développement des capacités opérationnelles de l'AMN.

Axe n°3 : Développement du partenariat de l'AMN.

L'atelier de validation s'est tenu à Zinder les 24 et 25 août 2012. Une table ronde des PTF pour le financement de ce Plan Stratégique (dont le coût s'élève à 816 432 800 F) duquel découle le Plan d'Action annuel 2012-2013 (162 440 250 FCFA), sera organisée dans les prochaines semaines.

M Arzika Harouna, Secrétaire Permanent de L'AMN :
Téléphone : 20 31 53 28 ; E-mail : amn@intnet.ne

Plan de Développement Economique et Social 2012-2015

Quelle place pour la décentralisation ?

Extrait du document adopté le 1^{er}/06/2012 en Conseil des Ministres.

« La prise en compte de la décentralisation se traduira

par les Programmes et actions prioritaires ci-après :

Le Programme de mise en œuvre de la Politique de Décentralisation comporte trois volets : (i) l'accompagnement des transferts de compétences par le transfert de ressources, (ii) la mobilisation de fonds complémentaires en appui à la politique nationale d'aménagement du territoire, (iii) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des Collectivités Locales. Concernant le premier volet, un équilibre entre le transfert de compétences et des ressources sera recherché de manière à ce que les Collectivités puissent bénéficier des moyens nécessaires à leurs missions. Les actions prioritaires consisteront à (i) assurer un transfert effectif des crédits budgétaires relatifs aux responsabilités transférés de l'Etat vers les CT et (ii) assurer aux CT le soutien de l'action de l'Etat central pour la collecte de la fiscalité locale et des mécanismes de mobilisation et de gestion de leurs ressources propres.

L'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des CT (ANFICT), qui sera l'un des piliers de la politique de décentralisation, garantira l'accompagnement du développement économique des CT, et la réduction des inégalités spatiales en termes économiques ou sociaux en s'appuyant sur un mécanisme de péréquation entre les différents budgets d'investissement des communes

Simultanément, le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des CT sera recherché, principalement en procédant à (i) une actualisation systématique des Plans de Développement Communaux, (ii) l'élaboration de

Plans de Développement Régionaux pour toutes les régions et (iii) le renforcement du partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.

Le Programme Gestion des Collectivités Territoriales vise à améliorer la gestion et les services rendus par les CT à leurs administrés et à développer les dispositifs de maîtrise d'ouvrage déléguée. Des actions prioritaires de communication, de formation et d'appui-conseil seront dispensées aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales. Celles-ci concerneront en priorité la planification stratégique, la programmation, la budgétisation, la gestion opérationnelle du développement aux niveaux régional et local et la reddition des comptes des Collectivités Territoriales.

Cibles principales :

Le PDES, en lien avec la PND, devra permettre une efficacité accrue des CT à mener leur politique de développement local, tout en respectant leurs obligations de reddition de comptes envers l'Etat central et leurs administrés.

Les cibles-clés à horizon 2015 portent sur :

- l'actualisation des 266 plans de développement communaux ;
- l'élaboration et publication des 8 plans de Développement régionaux ;
- l'opérationnalisation effective de l'ANFICT et la mise en place de financements au profit des CT ;
- le transfert effectif de ressources à hauteur et au rythme des transferts de compétences ;
- les comptes certifiés de l'ensemble des CT par la Cour des Comptes. »



La Coopération France-Niger :

Le Niger fait partie de la « zone de solidarité prioritaire » du Gouvernement français. La France constitue le premier partenaire bilatéral du Niger et est l'un des contributeurs les plus importants de l'Union européenne, premier bailleur du Niger, avec une aide en versements nets de 134 millions de dollars US (année 2008).

L'aide bilatérale de la France est principalement mise en œuvre par le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et l'Agence Française de Développement. Elle s'effectue à l'aide de multiples outils comme l'assistance technique (experts résidentiels placés auprès des administrations nationales, formations et bourses, expertises...), des dons, des prêts et des appuis multilatéraux aux Nations Unies ou dans certains domaines comme la santé (Fonds mondial...). Elle est apportée sous la forme d'aide projet ou d'aide budgétaire globale ou sectorielle.

Au Niger, elle porte en particulier sur l'aide alimentaire et humanitaire (plus de 16 M€ en 2012) mais également sur les 3 secteurs principaux de concentration que sont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et qui sont gérés par l'AFD. Elle concerne également des secteurs transversaux comme l'appui à la gouvernance (finances publiques, sécurité, justice, décentralisation), aux Universités et à l'enseignement supérieur et la recherche, la promotion de la diversité culturelle dans le cadre de la francophonie qui sont mis en œuvre par le Service de Coopération de l'Ambassade de France. Enfin, le Service de coopération et l'AFD apportent un soutien à la société civile par des projets soit portés par des acteurs français (AFD) ou par des opérateurs nigériens (SCAC/Ambassade). La coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense est également un axe important au Niger tout comme une coopération technique régionale apportée dans les domaines de la désertification et du climat, de la gestion du fleuve Niger à travers un appui à l'ACMAD, à l'AGHRYMET et à l'ABN.

Dans le secteur de la Gouvernance démocratique plusieurs projets sont en cours :

- Le Projet « Justice et sécurité dans le Sahel », d'un montant de 4 000 000 €, conçu en partenariat avec les autorités des trois pays (Mali, Mauritanie, Niger). Il a pour objectif de renforcer les capacités civiles des Etats de la zone en favorisant un traitement judiciaire des affaires constatées (Création de pôles judiciaires spécialisés - Renforcement des services de sécurité intérieure - Coopération Régionale entre les pays concernés).
- Le projet « Amélioration de la Gouvernance financière », d'un montant de 500 000 €, qui a pour objectif de renforcer

les capacités institutionnelles du Ministère de l'Economie et des Finances, de la Cour des comptes, de la Direction générale des impôts et de la Direction générale des douanes.

- Le projet d'appui à la Modernisation des Universités nigériennes, et notamment l'Université Abdou Moumouni.
- Deux autres projets d'un montant de 1.000.000 d'euros

chacun et d'une durée de 36 mois dont les conventions de financement ont été signées le 14/09/2012 :

- le projet d'appui à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse.
- le projet de Modernisation de l'Etat et de soutien à la Décentralisation au Niger.

Fin de mission au Niger du conseiller technique français BERNARD CAUVILLE

Monsieur Bernard CAUVILLE, assistant technique français affecté auprès Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat est en fin de mission au Niger. Il quitte définitivement le Niger fin octobre 2012 et sera remplacé à son poste par Monsieur Thierry DIEULEVEUX. Monsieur Bernard CAUVILLE est arrivé au Niger en 2007 comme Chef du Projet d'Appui au Démarrage de la Décentralisation au Niger (PADDEN) cumulativement avec ses fonctions de conseiller technique du Haut Commissaire à la modernisation de l'Etat.

Arrivé à un moment déterminant de la mise en œuvre de décentralisation et du processus de promotion du développement local et régional, il a su par son dynamisme à apporter une contribution appréciable. C'est ainsi qu'au cours des cinq(5) années passées au Niger et dans le cadre du PADDEN, il s'est beaucoup investi sur plusieurs dossiers parmi lesquels on retiendra entre autres :

1. La poursuite du renforcement de capacités des acteurs de la décentralisation ;
2. La création et l'installation du Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGTT) au sein de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
3. La création et l'appui au Secrétariat Commun des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans les domaines de la décentralisation et du développement local et régional. du secteur de la Décentralisation ;
4. L'appui à l'Association des Municipalités du Niger.

La France étant chef de file des PTF du secteur de la décentralisation et du développement local, Bernard CAUVILLE a su créer un espace de dialogue entre ces partenaires d'une part et avec les autres acteurs nationaux d'autre part.

Tout au long de son séjour, il a su être un interlocuteur du Niger auprès du Gouvernement français pour susciter des appuis multiformes à la Décentralisation. Dans ce cadre, son rôle a été déterminant pour l'aboutissement heureux du nouveau projet financé par la Coopération française

dénommé « Modernisation de l'Etat et Décentralisation au Niger (MEDDEN) » dont la signature de la convention de financement est intervenue le 14 septembre 2012.

Au sein du Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, il est parfaitement intégré à l'équipe et a toujours apporté son expertise sur tous les dossiers pour lesquels il est requis.

A titre privé, Monsieur CAUVILLE s'est investi dans le milieu associatif pour apporter un soutien à des déshérités : orphelins, handicapés, écoles publiques et privées...

C'est donc un grand ami du Niger qui l'a servi pendant cinq(5) ans qui le quitte ainsi pour rejoindre son pays après avoir accompli sa mission et il ne se fait aucun doute que même en France, il sera l'Ambassadeur du Niger.

Au nom de l'équipe du Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat et du Gouvernement de la République du Niger, je lui adresse toute notre marque de reconnaissance pour les loyaux services qu'il a rendus à notre pays. Alors, Monsieur CAUVILLE, tous tes collègues du HCME par ma voix te souhaitent bonne santé, longue vie et beaucoup de succès sur le plan professionnel. Revenez quand vous voulez chaque fois que de besoin : vous êtes chez vous. Le Niger, le HCME ne vous oublieront jamais. Bon courage et succès dans toutes vos entreprises

AMADOU SALEY OUMAROU
Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat

Les nouveaux projets et programmes

Nouveau Programme décentralisation de la KFW et de la GIZ

Lors des dernières négociations nigéro-allemandes de novembre 2011, l'Allemagne a réservé au titre de la coopération financière une subvention d'un montant total de 35 millions d'euros pour soutenir des projets et programmes sectoriels. Pour le processus de décentralisation et de bonne gouvernance, une enveloppe de 10 millions d'euros sera affectée au nouveau programme d'investissement et de capacitation pour les collectivités territoriales pour la décentralisation et la Bonne Gouvernance PICCT -D/BG. Ce montant viendra s'ajouter à un volume d'environ 18 millions encore disponible. Le programme couvrira la période 2013-2015. L'évaluation du programme vient de s'achever sur la base d'une étude de faisabilité qui a analysé le contexte politique et institutionnel et proposé la conception du programme et les modalités de mise en œuvre.

Au titre de la coopération technique, un montant de 17,9 millions d'euros a été réservé dont 5,23 millions d'euros ont été affectés au nouveau programme de décentralisation (PRODEC) qui vient de démarrer.

En bref

- Les Journées nigériennes de l'évaluation se sont tenues les 06 et 07 juillet 2012 à Niamey. A cette occasion, plusieurs expériences ont été présentées par des experts venus de plusieurs pays d'Europe et d'Afrique.
- L'atelier de lancement des activités du PAMED II s'est tenu le 18/07/2012 à Dosso.
- Un arrêté portant création, attributions et composition d'un comité national d'organisation des 2èmes assises de la coopération décentralisée franco-nigérienne a été signé par le Ministre de l'Intérieur. Deux commissions (programme d'activités, Budget/logistique) ont été mises en place pour l'accomplissement de sa mission.
- Nouvelle mission de l'UE dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).
- Signature d'un protocole CFGCT-FICOD-UNICEF le 14/08/2012 portant sur le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation. Il est à l'image de celui de 2011 avec certains amendements de fond sur le contrôle de la qualité des formations et la gestion financière de l'opération.
- Atelier de validation du module «suivi-évaluation des PDC axés sur les résultats» le 14/08/2012 à l'ENAM
- Arrêté portant création, organisation et missions du Système d'Informations Géographiques Régional pris par M. le Gouverneur de la Région de Dosso le 13/09/2012.



Entretien avec M. ZAKARIA MOUSSA, maire de la commune rurale de Ayérou (Département de Ayérou, Région de Tillabéry)

« Les réalités d'une commune frontalière du Mali »

Mr Zakaria, vous êtes maire de la commune de Ayérou, pouvez-vous la présenter ?

La commune d'Ayérou est située à l'extrême ouest du Niger. Elle est limitée au nord par la commune de Ouatagouna au Mali, au sud par la commune de Dessa, à l'est par la commune d'Inates et à l'ouest par celle de Gouroual (Téra). La superficie est de 1100 km² et la population est de 33 400 hts. La commune est constituée de 16 villages administratifs dont la grande partie est constituée de villages insulaires. Le chef-lieu de la commune est Ayérou avec environ 6 250 hts. Le conseil municipal a été mis en place en juillet 2011. Il compte 11 conseillers élus (dont 3 femmes) et 3 conseillers de droit (chefs traditionnels). Trois commissions ont été mises en place : finances, affaires générales et culturelles et développement rural.

Quelle est la particularité de votre commune par rapport aux autres communes de la région de Tillabéry ?

La particularité d'Ayérou est qu'on y trouve toutes les populations du Niger. C'est un carrefour entre le Niger, le Mali, le Burkina Faso et l'Algérie. Cela a des avantages, mais aussi des inconvénients. C'est un gros centre d'échange commercial. C'est la commune la plus proche du Mali avec qui nous partageons 90 km de frontière. La commune a connu un grand afflux de réfugiés dès les premières heures du conflit malien. Ils sont environ 12 000 sur un site situé à 5 km d'Ayérou.

Quel est votre budget annuel ? D'où provient l'essentiel de vos ressources ?

Le budget 2012 de notre commune s'élève à 74 M FCFA. L'économie de la commune est basée sur l'agriculture et l'élevage. Nous avons un marché hebdomadaire très important avec une forte composante « bétail ». Le marché à bétail fournit à la commune l'essentiel de ses ressources, environ 20 M F CFA au titre de la taxe de présentation et de la taxe d'identification. La taxe municipale nous apporte également des ressources importantes, environ 10 M F CFA. Les patentes sur les commerces (boutiques, tailleurs, intermédiaires) nous ont rapporté jusqu'à 9 M F CFA l'année passée.

Quels sont les défis auxquels vous faites face et les initiatives prises par votre conseil pour les relever ?

Tout d'abord il y a l'insécurité : les bandits rentrent dans notre commune par la route, par le fleuve. Nous serons les premiers à subir les conséquences d'un règlement armé (zone de repli). Nous sommes en train de sensibiliser la population pour l'encourager à renseigner les forces de l'ordre. Nous sommes allés jusqu'à Koutougou, dernier village nigérien avant le Mali. Il y a ensuite une pauvreté endémique qui entretient cette insécurité. Les jeunes sont désœuvrés. 7 villages sur les 16 que compte la commune, sont des villages insulaires. Dans ces localités, les populations n'ont que l'eau du fleuve comme eau de boisson car on ne peut pas faire de forage. Un autre problème avec les villages est lié à la présence des hippopotames qui ravagent les cultures. A ce niveau, nous sommes désemparés. Nous



ne savons plus quoi faire.

Auparavant, Ayérou était un centre touristique très visité pour ses hippopotames, ses cases traditionnelles décorées. Mais avec la situation actuelle, il n'y a plus de touristes. Nous voulons relancer cette activité, mais le contexte sécuritaire actuel joue en notre défaveur. Enfin, le défi le plus important est comment occuper les jeunes qui sont, avec les femmes, les plus vulnérables.

Bénéficiez-vous de l'appui de partenaires techniques et financiers ? Dans quels domaines ?

Nous avons bénéficié des appuis du FICOD et du PAC. Le nouveau projet allemand, PRODEC, va également intervenir dans notre commune. J'en profite d'ailleurs pour leur manifester toute notre gratitude au nom des populations d'Ayérou.

Quel appel lancez-vous à l'endroit des autorités compétentes et des partenaires techniques et financiers pour vous aider à relever vos défis ?

Les autorités ont beaucoup fait, mais nous voulons qu'elles fassent encore davantage pour d'abord sécuriser la zone, ensuite apporter un appui aux jeunes qui sont les plus vulnérables.

Avec la construction du barrage de Kandadji qui est en cours, les partenaires sont un peu réticents pour faire des investissements. Nous les comprenons car avec la mise en service du barrage, tous ces investissements seront engloutis par l'eau. Il n'y a donc pratiquement plus d'investissement réalisés dans la commune (classes, centres de santé, ...) pour cette raison, ce qui constitue une grande contrainte pour nous. Mais la mise en service du barrage tarde et nos problèmes ne font que s'aggraver. Pourtant nous demeurons convaincus au niveau de notre commune que malgré tout, le financement de certaines actions de développement peut continuer.

Votre dernier mot

Notre commune est très pénalisée par le conflit malien, mais aussi par la construction du barrage de Kandadji qui met tout le monde dans une situation d'attente

Opportunités de financement pour les CT et la société civile

Appel à Propositions local lancé par la Délégation de l'UE en juillet 2012 pour les autorités locales et les acteurs non étatiques pour un montant indicatif total de 2.25 M EUR. La date limite pour soumettre une note conceptuelle est le 15 octobre 2012 à 18h. L'ensemble des documents utiles à compléter pour soumettre peuvent être consultés via le site de la Délégation de l'UE au Niger à l'adresse suivante : <http://www.delner.ec.europa.eu/>

Liens utiles

Site de la Direction générale de la décentralisation et de la déconcentration :

www.dgddniger.org

Site du Code Rural :

www.coderural-niger.net

Site du HCME :

www.hcme.gouv.ne

Site de l'AMN :

www.amn-ne.org

Site du Ministère de la Justice :

www.justice.gouv.ne

AGENDA

- Prochaine réunion de coordination des PTF décentralisation/développement local prévue en novembre/décembre 2012.
- Validation du guide IDCC (intégration dimension changement climatique) : une annexe du Guide d'élaboration des PDC (octobre 2012)
- Sommet « Africités 6 » prévu à Dakar en décembre 2012



Secrétariat Commun des PTF décentralisation/développement local

Reki Amadou Garba
Tél : 96 46 79 70

Mail 1 : decentrinfo@yahoo.com

Mail 2 : contact@ptfdecentralisationniger.org

Site web : www.ptfdecentralisationniger.org